PAC 2021-2027, le MODEF souhaite une redistribution des aides permettant une justice sociale

mercredi 22 juillet 2020, par lpe

" La France percevra 62,4 milliards d'euros au titre de la Politique Agricole Commune (PAC) pour la période 2021-2027 sans tenir compte de l'inflation. En tenant compte de l'inflation, l'enveloppe subit une baisse de 1,6 % par rapport aux sept années précédentes.
Le MODEF regrette le non-plafonnement des aides par exploitation qui ne sera pas rendu obligatoire comme initialement prévu. Le Syndicat des exploitants familiaux dénonce également la baisse du premier pilier de 1,4 milliards d'euros. Les aides directes doivent être conditionnées aux actes de production. Aujourd'hui, elles sont versées à la surface favorisant les agrandissements et la spéculation foncière. Pour le MODEF, ce n'est pas acceptable et il demande que le critère surface soit remplacé par celui de l'actif et 1 salarié par exploitation à condition de plafonner les aides à 50000 €/actif.
Le MODEF demande un renforcement des aides couplées en faveur de l'élevage, car les éleveurs sont très inquiets avec des prix à la production en baisse constante. Il propose une aide forfaitaire aux petits exploitants d'un montant de 5000 € et destinée aux exploitations ayant une surface inférieure à 20 hectares. Le paiement redistributif devra être augmenté afin d'installer des jeunes, de renouveler des générations et maintenir la vie sur les territoires ruraux.

Nous attendons les prochaines modalités concernant le bonus par rapport à la clef de répartition normale des fonds de la PAC d'un montant de 1600 millions d'euros pour la France.
Le MODEF souhaite une redistribution des aides permettant un peu de justice sociale pour nos paysans français !"

Angoulême, le 22 juillet 2020
Le Président du MODEF National
www.modef.fr